MAI
2022
n° 30

Newsletter

Vivre à CHÂTEAU-LANDON

la lettre d'informations de votre commune

Travaux

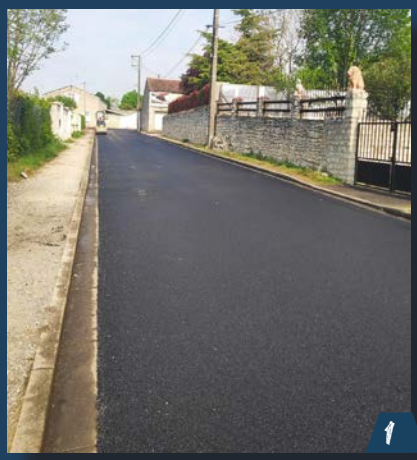

- 1 Réfection de la rue Saint André et marquage au sol
- 2 Installation de deux îlots de stationnement rue du Général De Gaulle
- 3 Reprise de certaines parties du parking du Gâtinais
- 4 Peinture à neuf des murs intérieurs du bâtiment justice de paix (côté rue)
- 5 Végétalisation du cimetière (selon plan)

Mais aussi :

- Nettoyage du cimetière tous les mercredis matins
- Fin de sécurisation des parcelles par abattage à Néronville
- Nettoyage des voiries par balayage des bordures et caniveaux tous les mardis
- Entretien des bâtiments et voiries, tontes

Balayage des rues

Les prochaines interventions de la société de balayage sont programmées les :

- Mercredi 8 juin (centre-ville)
- Mercredi 6 juillet (centre-ville)
- Jeudi 7 juillet (les hameaux)
- Mercredi 3 août (centre-ville)

Il est impératif que chacun déplace son véhicule la veille du passage.

Ouverture de la mairie le samedi matin

A retenir, la mairie est ouverte de 10h à 12h tous les 1er samedis de chaque mois avec la présence d'élus : la prochaine permanence aura lieu le samedi 4 juin 2022.

Objectif Emploi

La communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing organise une journée de l'emploi le vendredi 20 mai 2022 de 10h à 17h au 16 route de Souppes à Château-Landon. Entrée gratuite.

Élections législatives:

Ces élections se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h.

Les deux bureaux de vote sont situés au foyer rural, boulevard Carnot.

Pour voter, n'oubliez pas votre pièce d'identité avec photo et votre carte d'électeur.

Le port du masque est recommandé.

Enquêtes de contrôle du recensement de la population 2022

Le recensement de la population a été réalisé en janvier et février 2022.

Toutefois, l'Insee met en place des enquêtes de contrôle par téléphone et/ou des contrôles sur le terrain du 2 mai au 10 juin 2022.

Ils sont confiés à un agent de l'Insee, Madame PAIX. Les habitants concernés par ces contrôles seront informés soit par lettre-avis ou par mail-avis. Nous vous remercions de faire bon accueil à cet agent.

Ambroisie : attention allergies !!!!

La présence de l'ambroisie à feuille d'armoise a été constatée sur le territoire de la Seine-et-Marne. Cette plante constitue un problème de santé publique en raison de son pollen fortement allergisant et de son caractère d'espèce envahissante.

Informations complémentaires : www.ambroisie.info et ci-des

Beaux villages et cités de charme d'Île-de-France

La commune fait l'objet de la Une du livre "Beaux villages et cités de charme d'Ile-de-France".
Encore un beau clin d'oeil témoignant que Château-Landon a de beaux atouts.
Disponible en librairie et bientôt à l'Office du Tourisme

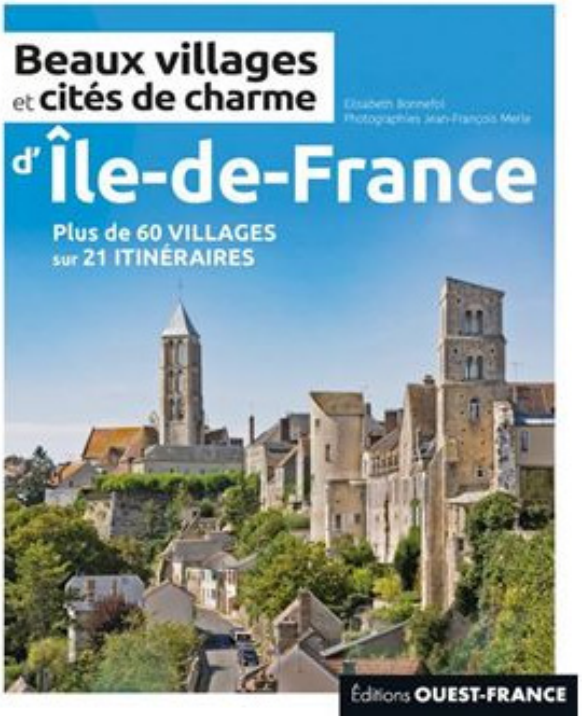

Villes et villages de caractère

Mme Le Maire a signé le renouvellement, pour 5 ans, de la charte du label "Village de caractère" lors d'une cérémonie le 19 avril 2022 à Blandy-Les-Tours. Ce label traduit la volonté du Conseil Départemental de Seine-et-Marne de valoriser une offre touristique patrimoniale de qualité.

Mme Valérie LAGILLE, Maire de Château-Landon et M. Jean-François PARIGI, Président du Département de Seine et Marne

Nouveautés à la maison de soins pluridisciplinaire (8, rue Hetzel)

Marine Gaslain Thérapeute Reiki
Le Reiki, art d'origine japonais, est une méthode de soins dits « énergétiques ».
Marine propose des massages intuitifs et méditatifs et également un accompagnement dédié aux femmes. A partir du mois de juillet, elle vous accueillera pour des séances de breathwork rebirthing.
Pour tous renseignements et prise de rendez-vous, n'hésitez pas à l'appeler au 06.79.80.99.04
Email :mgaslain@gmail.com

Charlène GAY, Infirmière Libérale
Soins à domicile, prises de sang etc.... Charlène rejoint le cabinet de Maryse Melin
Renseignement et rendez-vous: 06 65 46 86 26

Journée Porte Ouverte
Samedi 28 mai 2022
De 10h à 17h

Collège Pierre Roux

La mini-entreprise des élèves de 3ème du collège Pierre Roux, nommée "Recyclor" a remporté le prix du jury lors d'un salon départemental avec leur création le MarkTaLigne. Toute la municipalité félicite les élèves pour cette belle récompense.

Fête des voisins

La Fête des Voisins (également appelée « Immeubles en fête »), événement ayant généralement lieu le dernier vendredi de mai, a été mise en place dans le but de lutter contre l'individualisme et la solitude dans les villes.

Autour d'un repas ou d'un buffet improvisé, les voisins peuvent lier connaissances et partager un moment de convivialité.

La Fête des Voisins est une invention française : elle a été créée en 1999 à Paris par l'adjoint au maire du 17e arrondissement de Paris. L'idée d'une plus grande proximité entre voisins lui était déjà apparue en 1990. L'élément déclencheur a été son effarement suite à la découverte d'une femme âgée décédée seule dans son appartement et découverte quatre mois plus tard dans l'arrondissement dans lequel il officiait.

Si vous souhaitez organiser "la fête des voisins" à un autre moment que la date officielle du 20 mai dans votre quartier, dans votre hameau, n'hésitez pas à nous transmettre votre demande afin que celle-ci se passe en toute sécurité et en toute sérénité

Allergies aux pollens : les gestes à adopter

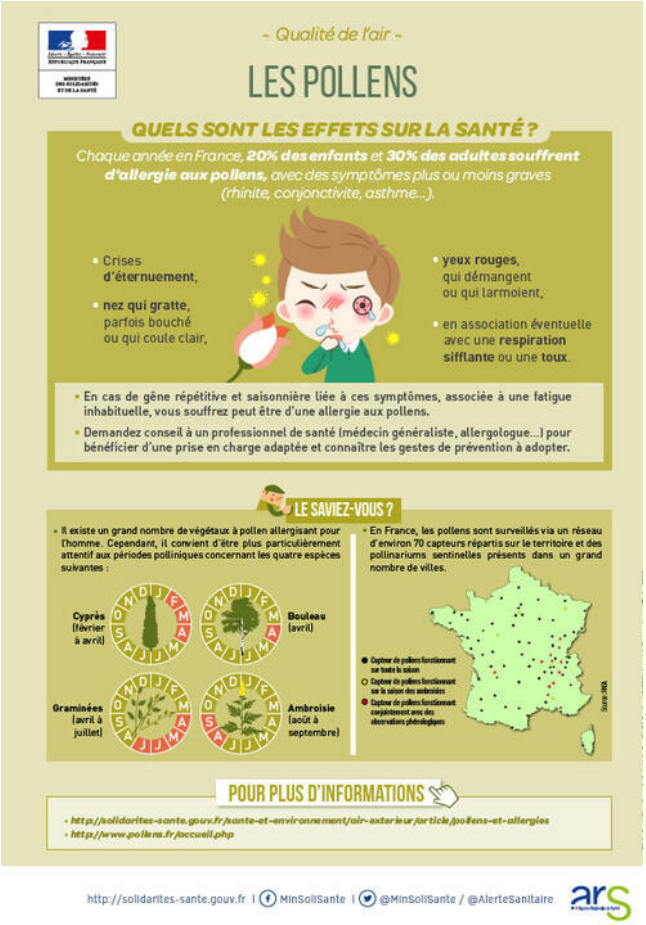

Taxe foncière

Comme de nombreuses communes, la hausse des charges de fonctionnement, liée à la conjoncture économique actuelle (pandémie COVID, guerre ukrainienne...) met le budget communal à mal. La flambée des prix des énergies, combustibles, fournitures (papier...) et autres matières premières compromet l'équilibre budgétaire 2022.

Un des principaux postes impactés est celui de l'énergie. Les dépenses liées au gaz et à l'électricité des bâtiments communaux s'élevaient à 122 000 € pour l'année 2021. Pour illustration, le Mwh de gaz facturé en 2021 à 14 €, est passé début 2022 à 75 €. Cette augmentation a pour conséquence, qu'au 30 mars 2022, le coût lié aux énergies atteint déjà 99 000 €. Il est donc prévu 250 000 € pour ce poste en 2022.

De ce fait, l'équipe municipale réfléchit à différentes sources d'économie, mais a d'ores et déjà pris certaines décisions, telles que :

- La baisse de température des chaudières dans les différents bâtiments publics
- L'annulation ou le report de certains projets (réfection du sol et de l'éclairage du gymnase, modernisation de l'éclairage aux écoles, remplacement de menuiseries à l'école maternelle, remplacement du four du foyer...)
- Des efforts et des négociations supplémentaires ont été menées sur chaque poste de dépense (subventions versées aux associations, achats divers...)

Dans ce contexte inédit, l'équipe municipale se voit dans l'obligation d'augmenter la part communale des taux d'imposition des taxes foncières en la limitant à 7%. Depuis la réforme de la taxe d'habitation en 2020, les communes voient leur marge de manœuvre réduite. Ainsi, les taux du foncier sont fixés à :

o Foncier bâti : 39.76 %
o Foncier non bâti : 46.62 %

Sur ce dernier point, et à titre d'exemple, pour le foncier bâti, et pour une valeur locative comprise entre 1460 et 2900, l'impact de cette augmentation de 7% a été évalué entre 61 € et 122 € par an pour les administrés redevables.

L'imposition 2022 devrait permettre de générer une hausse des recettes de seulement 94 000 € pour la commune. Ce montant ne couvre que partiellement le surcoût lié aux consommations énergétiques. Avant d'en venir à cette hausse de l'imposition, les élus ont envisagé d'autres leviers tels que la diminution des services (musique à l'école, classe de découverte, animations festives...). Cette hypothèse, a été vite écartée car ce ne sont pas les convictions de l'équipe municipale.

L'augmentation de ces taux a ainsi été adoptée lors du conseil municipal du 12 avril dernier à la majorité des membres présents.

Changement des compteurs gaz

GRDF a mandaté la société SLTP pour procéder à des changements de compteurs gaz.
Les compteurs de plus de 15 ans seront intégralement remplacés.
Afin de faciliter la relève des consommations, un « boîtier communicant » sera intégré à tous les compteurs (plus et moins de 15 ans).
Vous avez peut-être déjà reçu un courrier, ou vous le recevrez prochainement, vous informant de la procédure. La durée d'installation est estimée à 30 minutes.

Agenda : manifestations sous réserve des mesures gouvernementales

Concours recycl'art 2022

Inscription au concours gratuit de création d'objets originaux à partir de matériaux de récupération est :

Prolongée jusqu'au mardi 31 mai 2022

Venez participer en tant que candidat (bons d'achats aux 3 premiers gagnants : 50 €, 30 €, 20 €)

ou

membre du jury

Documents téléchargeables sur le site internet de la commune ou disponibles en mairie

L'office de Tourisme de Château-Landon organise une visite commentée de la cité médiévale

le samedi 14 mai 2022 de 10h à 12h

Tarif : 6 €

Renseignements au 01 64 29 38 08

Exposition "Au-delà du noir"
À l'espace culturel de l'Hôtel Dieu

Du 14 au 29 mai 2022 (ouverture tous les samedis et dimanches de 15h à 19h).

Entrée libre

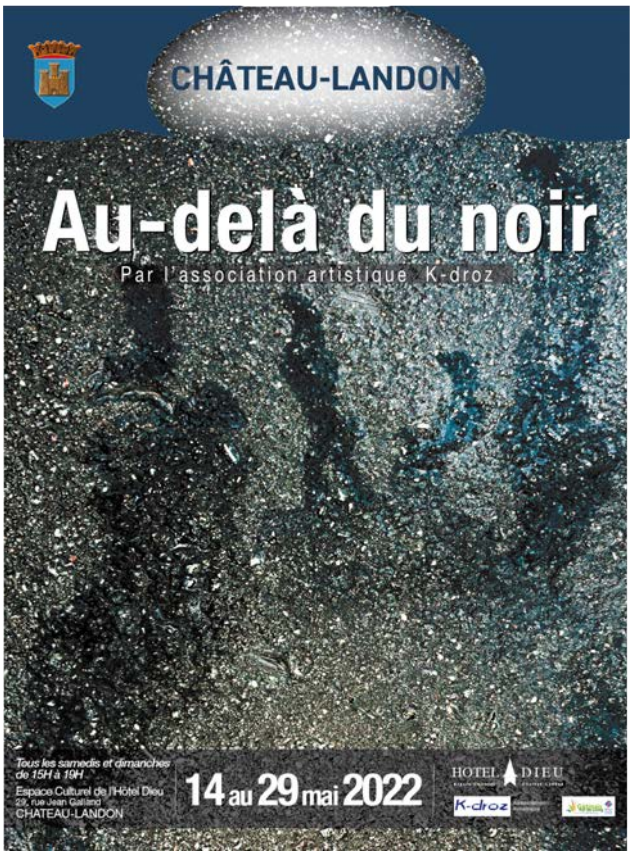

L'office de Tourisme Gâtinais Val-de-Loing organise des visites commentées des carrières de Souppes et de la Maison de la Pierre

le mercredi 18 mai 2022

- à 14h sur place aux carrières de Souppes (entrée 6 €/ adulte et 3 €/enfant) port du masque, chaussures fermées/ bottes et gilet fluorescent obligatoires;

- de 15h à 18h à la Maison de la Pierre, 29 rue Jean Galland (2 €/adulte, gratuit pour les enfants)

renseignements au 01 60 55 07 38

D'autres visites commentées auront lieu le 20 juin, 22 juillet 2022 à 10h aux carrières de Souppes et de 15h à 18h à la Maison de la Pierre.

1ère soirée guinguette "Les Chaloupées"

le vendredi 20 mai 2022
de 19h30 à 22h30
Place Hirschhorn (mail)

Entrée libre

Pour toujours plus d'infos, n'oubliez pas le site de la mairie : http://chateau-landon.com/
Pour obtenir les informations en direct, téléchargez l'application PanneauPocket sur votre téléphone portable : https://panneaupocket.com/
Compte instagram : villedechateaulandon
Et le site de l'office du tourisme : tourisme.chateau-landon.com/
Une adresse mail est à votre disposition pour poser vos questions : communication.chateaulandon@gmail.com

Citoyennement Vôtre !!!